

Maison de L'Agrégation 8 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 Paris

12 questions aux candidats à l'élection présidentielle

La Société des agrégés souhaite, comme lors de chaque élection présidentielle, connaître votre point de vue sur les mesures nécessaires à la vitalité de notre système éducatif et, partant, à l'essor de la France. Elle attire notamment votre attention sur les questions suivantes.

Les objectifs premiers de l'enseignement

1. « L'élève au centre du système éducatif », « Le savoir au centre du système éducatif » : ces deux formules, même si elles ne s'opposent pas, traduisent, par les conséquences qu'elles impliquent, deux conceptions différentes de l'enseignement. De quelle conception vous sentez-vous le plus proche et pourquoi ? Quels sont pour vous les objectifs premiers de l'enseignement ?

À l'école, il n'y a pas d'un côté le savoir et de l'autre l'élève. Il y a l'enseignement d'un savoir par des professeurs, l'apprentissage de ce savoir par les élèves et au cœur de cette relation l'art de la transmission. Dans ce processus le rôle du professeur est fondamental parce qu'il lui revient tout à la fois de maîtriser le contenu des savoirs et les méthodes pédagogiques nécessaires pour que les élèves comprennent et assimilent ces savoirs sur le temps long. Cela ne s'improvise pas! C'est pourquoi la formation initiale et continue des professeurs est si importante non seulement pour consolider les savoirs disciplinaires mais aussi pour maîtriser les gestes professionnels dont l'efficacité est attestée par la science et l'expérience.

2. Quelles mesures mettrez-vous en œuvre pour réconcilier l'école avec elle-même et améliorer le système éducatif ? Comment y rétablirez-vous l'autorité du maître et du savoir ?

Avec de la clarté.

Clarté sur les objectifs. Au regard de nos résultats aux évaluations nationales et internationales, l'école doit élever le niveau général des élèves et œuvrer plus encore qu'aujourd'hui à la justice sociale. Les études montrent que si l'origine sociale pèse sur les résultats des élèves, des pratiques pédagogiques efficaces peuvent compenser ces inégalités de départ sur les résultats scolaires. L'investissement massif pour l'école primaire durant le quinquennat qui s'achève le montre : le dédoublement des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 en éducation prioritaire dont bénéficient 350 000 élèves, les évaluations nationales et la définition d'une pédagogie structurée et progressive ont donné des premiers résultats. Entre 2017 et aujourd'hui, grâce au dédoublement, plus d'élèves lisent de manière fluide en CE1 en éducation prioritaire en dépit de la pandémie. A l'instar de tous les systèmes éducatifs qui se transforment, dix ans sont nécessaires pour obtenir des résultats solides. Il nous faut poursuivre.

Clarté sur les priorités : la maîtrise des savoirs fondamentaux et le bien-être des élèves. Un élève qui se sent en confiance, qui ose est un élève qui apprend mieux et qui réussit mieux. Pour cela les dédoublements doivent se poursuivre et l'activité physique être développée (30 minutes par jour à l'école primaire et 2 heures de plus par semaine au collège). Le collège doit aussi offrir davantage

d'opportunités aux élèves pour découvrir les métiers et mieux les préparer aux défis nouveaux, y compris du numérique.

Clarté sur les moyens : donner la parole aux acteurs de l'éducation pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins ; donner plus de liberté pour qu'ils puissent définir des projets éducatifs adaptés à leur territoire et à leurs élèves en finançant ces projets ; donner plus de responsabilité sur la base de l'évaluation des écoles et des établissements. Au fond, il s'agit d'un acte de confiance dans l'expertise de terrain et les personnels de l'Éducation : à l'État de fixer les objectifs généraux – former mieux, donner les mêmes chances à tous, mieux reconnaître les enseignants –, aux écoles et aux établissements de se saisir des leviers que nous construirons ensemble pour bâtir les solutions nouvelles qui feront mieux réussir leurs élèves.

3. Comment remettre l'excellence au cœur de l'école ? Comment maintenir l'exigence et une saine émulation ?

En recrutant et en formant des professeurs de qualité. C'est la condition première ! Et pour cela il faut non seulement mieux les valoriser mais aussi renforcer leur formation. Ensuite, en permettant à chaque enfant de se réaliser et de se dépasser. Cela passe par de l'exigence, par un suivi plus individualisé des élèves et la capacité à prévenir les difficultés scolaires avant qu'elles ne s'installent.

4. Comment garantirez-vous que tous les élèves, sans distinction d'origine ou de fortune, puissent accéder à un enseignement de qualité ?

En prévenant les inégalités à la racine, en renforçant le cadre républicain de notre école qui permet de donner plus à ceux qui ont besoin de plus, en favorisant la mixité sociale et scolaire.

5. La maîtrise du français et des mathématiques étant la condition essentielle pour acquérir les autres savoirs, quelles mesures prendrez-vous pour atteindre cet objectif ? Comment améliorer la position de la France dans les classements internationaux ?

En amplifiant la priorité donnée aux savoirs fondamentaux avec plus de français et de mathématiques tant à l'école primaire qu'en classe de 6ème dans une logique de consolidation et de meilleure transition entre l'école et le collège. La place des mathématiques sera également renforcée dans le tronc commun du lycée pour donner à tous les élèves, y compris ceux qui ne destinent pas à des filières ou des carrières scientifiques, un socle de connaissances et de compétences en mathématiques.

En poursuivant les évaluations qui donnent des repères très utiles aux professeurs pour répondre aux difficultés des élèves et aux parents pour suivre les progrès de leur enfant. Et en renforçant pour les élèves les plus fragiles les dédoublements à la maternelle afin de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge.

6. Quel rôle doit avoir, selon vous, le baccalauréat ? Examen de fin d'études ? Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur ? Que pensez-vous de la part importante du contrôle continu introduite dans l'évaluation des élèves pour cet examen ? Maintiendrez-vous la réforme actuelle ?

La richesse du baccalauréat est qu'il est à la fois un examen de fin d'études et un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur. C'est le sens de la réforme du baccalauréat entreprise depuis 2018 : permettre aux élèves de faire le choix de spécialités qu'ils ont envie de découvrir et dans lesquelles ils souhaitent s'investir, les inciter à travailler avec plus de régularité grâce à l'instauration d'une part de contrôle continu et ainsi les aider à se projeter avec plus de confiance et de meilleures chances de réussite vers les études supérieures. Rappelons qu'en 2017, 60 % des étudiants échouaient à obtenir leur licence en quatre ans et plus de 40 % abandonnaient la licence entre la première et la deuxième année.

7. Que pensez-vous des différentes formes de « discrimination positive » pour accéder à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles (quotas, concours spécifiques, bonus pour les boursiers...) ?

Sur cette question, il faut être pragmatique. La méritocratie républicaine est notre boussole. Donner les mêmes chances à tous c'est aussi corriger les inégalités de destin. En 2017, 20% des bacheliers boursiers accédaient à l'enseignement supérieur, aujourd'hui ils sont 25%. 13% des élèves admis à Sciences po en 2021 sont boursiers, ils étaient 5% en 2020. La mobilité des lycéens boursiers qui bénéficient d'une aide à la mobilité de 500€ a aussi progressé de façon continue. En région Île-de-France en particulier, avec une progression de 5 points de la mobilité des lycéens des académies de Créteil et de Versailles venant étudier à Paris.

L'attractivité du métier de professeur

8. Tout le monde s'accorde pour constater que le métier de professeur n'est plus attractif : conditions de travail difficiles, manque de reconnaissance morale, matérielle et sociale, prise en compte insuffisante de la qualification et des compétences, absence de mobilité... Quelles mesures prendrez-vous prioritairement pour rendre plus attractive la carrière de tous les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction et leur témoigner la considération qu'ils méritent ?

Un nouveau pacte est nécessaire entre les professeurs et la République. D'un côté des professeurs demandent une juste valorisation de leur engagement, de l'autre notre système éducatif doit être amélioré. C'est pourquoi je propose dans le cadre d'une concertation de mieux reconnaître l'investissement des professeurs dans des missions qui vont au-delà de leur mission d'enseignement mais qui sont inséparables de la qualité de l'action éducative : formation continue, accompagnement des élèves, remplacement des cours non assurés... Plusieurs milliards d'euros par an seront dédiés à cette revalorisation financière. A la rentrée 2023, les nouveaux enseignants relèveront tous de ces nouvelles modalités d'exercice et de rémunération. Pour les professeurs actuellement en activité, ils disposeront de la faculté d'accepter ou refuser ce nouveau pacte et les missions qui y sont associées.

La nature des concours de recrutement

La Société des agrégés veut également souligner la nécessité de porter une attention constante au rôle et à la nature des concours de recrutement. Elle estime que les concours doivent être nationaux, avec des épreuves écrites et orales disciplinaires évaluées par des jurys nationaux, et garantir chez les candidats recrutés la maîtrise de leur discipline. Elle dénonce, dans tous les concours externes, hors l'agrégation, la tendance à introduire des épreuves dites professionnelles, alors que les candidats n'ont ni l'expérience ni le recul nécessaire pour analyser objectivement des pratiques pédagogiques. Elle souhaite que vous preniez position sur les points suivants :

9. Quelles mesures prendrez-vous pour mieux garantir, dans le recrutement, la maîtrise des savoirs que les professeurs sont destinés à transmettre ?

Nous devons réfléchir à la formation initiale et continue des professeurs. Cela fait partie de ce que j'appelle « le Chantier de l'École ». Une grande concertation s'engagera dès après l'élection pour converger vers un consensus sur les sujets éducatifs et particulièrement sur celui-là.

10. Maintiendrez-vous les épreuves dites professionnelles (non disciplinaires) aux concours externes du CRPE (professeurs des écoles) et du CAPES (professeurs de l'enseignement secondaire)?

Laissons sa chance à cette nouvelle modalité qui débute cette année. Nous en ferons le bilan. Et nous verrons s'il est nécessaire d'ajuster.

11. Vous engagez-vous à continuer de recruter les professeurs sous le statut de fonctionnaires ?

Aujourd'hui les concours de recrutement de professeur ne sont plus aussi attractifs que par le passé. Le niveau de rémunération pèse. Mais pas seulement. La mobilité géographique des professeurs, l'avancement dans la carrière attirent moins qu'avant car la société a changé et les jeunes ont d'autres aspirations. Bien sûr que nous continuerons de recruter les professeurs sous le statut de fonctionnaires et par la voie d'un concours. Faut-il s'interdire cependant de réfléchir sur les conditions d'exercice ? Ce sera l'objet du « Chantier de l'École ».

Le rôle spécifique de l'agrégation et des professeurs agrégés

La Société des agrégés est particulièrement attentive à l'avenir du concours de l'agrégation et au sort des agrégés, parce que la manière dont on considère ce concours et les professeurs qui en sont lauréats est révélatrice de l'état de santé du système dans son ensemble.

12. Vous engagez-vous à attribuer aux professeurs agrégés des affectations et des missions conformes à leur qualification et à leur statut, qui précise qu'« ils assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, *exceptionnellement*, dans les classes de collège » et qu' « ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur » ?

L'objectif plus général d'une gestion vertueuse des ressources humaines dans l'Éducation nationale est de mettre la bonne personne, avec la qualification requise, au bon endroit.